

Image not found or type unknown



Possibilité de pacs avec un américain

Par **lalilalere**, le **22/09/2008** à **20:30**

Bonjour

Mon compagnon est américain et nous envisageons de nous pacser. Je voudrais savoir si les droits et obligations du pacs contracté en France seront valables si nous allons vivre aux Etats-Unis. Par ailleurs si nous faisons un testament l'un envers l'autre en France sera-t-il également valable ou faut-il en faire un dans chaque pays.

Merci par avance.